

## DOSSIERS DE PRESSE

**12 septembre 2011**

### **Déplacement de Valérie Pécresse, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement au bureau de douane de Lesquin sur le thème de la lutte contre les trafics de cigarettes**

Valérie Pécresse, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement s'est rendue, le 12 septembre 2011 au bureau de douane de Lesquin afin de présenter l'étude sur le marché parallèle du tabac ainsi que des mesures de renforcement de lutte contre la fraude à l'occasion d'une saisie de tabac réalisée par les services douaniers locaux.

- Etude sur les modalités d'approvisionnement du tabac en France et l'évaluation des achats hors du réseau des buralistes
- La douane lutte contre les trafics de cigarettes pour protéger le réseau des buralistes et la politique de santé publique
- 3,8 tonnes de cigarettes saisies par le Scanner Mobile Spécial suite à un ciblage de la douane de Lille
- Un plan d'action renforcé pour lutter contre les trafics de tabacs

## **ÉTUDE SUR LES MODALITÉS D'APPROVISIONNEMENT DU TABAC EN FRANCE ET L'ÉVALUATION DES ACHATS HORS DU RESEAU DES BURALISTES**

---

La vente au détail du tabac relève en France métropolitaine d'un monopole d'Etat dont l'exercice est confié à un réseau de 28 000 buralistes. Alors qu'en 2002, 87 500 tonnes de cigarettes et tabacs à rouler étaient vendues par ce réseau, ce chiffre n'est plus aujourd'hui que de 62 800 tonnes.

Cette baisse de 28 % des volumes vendus par les buralistes résulte d'une politique volontariste de santé publique. Les taux de prévalence qui étaient fin 1999 de 38,3 % pour les hommes et de 30,8 % pour les femmes sont respectivement de 35,5 % et 27,9 % en 2010 (*chiffres INPES*).

Toutefois, la baisse de la consommation n'est pas équivalente à celle des ventes observées dans le réseau, témoignant ainsi de l'existence de modes d'approvisionnement hors réseau, notamment dans les pays frontaliers où les prix sont moins élevés.

Pour évaluer l'importance du phénomène des achats hors réseau, le Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat a commandé un sondage auprès des fumeurs, et a analysé parallèlement l'ensemble des données économiques et études disponibles sur les ventes de tabac légales et illégales. Une comparaison avec les données des autres Etats membres de l'Union européenne a également été établie afin d'apprécier l'ampleur des déports d'achat.

Au terme de ces travaux qui seront actualisés régulièrement, la répartition plausible des achats fait apparaître trois piliers dans les modes d'approvisionnement des quelques 27 % de fumeurs adultes recensés par l'institut BVA. Il s'agit :

- **des approvisionnements illégaux**, dont le rapport à la masse totale de tabacs et cigarettes consommés se situe selon toute vraisemblance entre 4,5 % et 6 % des achats.
- **des achats légaux hors réseau**, représentant entre 12 % et 17 % des achats, selon les approches.
- **des achats légaux dans le réseau**, que les études situent entre 77 % et 83 % des achats des fumeurs

Ces chiffres varient sensiblement selon les zones géographiques. Les zones frontalières, notamment celle du nord-est de la France, sont naturellement plus exposées aux achats hors réseau où ces ventes peuvent atteindre plus de 30 % et peuvent parfois constituer la première source d'approvisionnement des fumeurs. A l'issue de l'analyse conduite par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), la structuration nationale des achats de tabac consommés en France peut être estimée à (*chiffres arrondis*) :

<b>Achats illégaux hors réseau</b> ( <i>contrebande, contrefaçon, achats sur internet</i> )	<b>Achats légaux hors réseau</b> ( <i>« duty free », franchises légales en provenance de pays tiers, achats transfrontaliers légaux</i> )	<b>Achats légaux dans le réseau</b>
<b>5 %</b>	<b>15 %</b>	<b>80 %</b>

## ***LA DOUANE LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE CIGARETTES POUR PROTEGER LE RESEAU DES BURALISTES ET LA POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE***

---

La douane a engagé depuis plusieurs années des moyens considérables pour lutter contre les trafics de tabacs et cigarettes. Elle a enregistré des résultats en progression constante sur tous les vecteurs de fraude.

### ***1. Des résultats globaux en progression constante***

**En 2010, les services douaniers ont enregistré leur meilleur résultat en matière de lutte contre les trafics de cigarettes et tabacs.** Plus de 12 800 constatations ont abouti à la saisie de **350 tonnes** de tabacs, pour une valeur de **plus de 81 millions d'euros**.

Les quantités saisies (350 t) ont progressé en 2010 de **30 %** en 2010 par rapport à l'année précédente (264 t). **32,6** millions de cigarettes contrefaites ont également été saisies, soit plus de 1,63 millions de paquets.

L'action de la douane s'est fortement orientée sur la lutte contre les grandes organisations de fraude. Les services douaniers ont ainsi réalisé **27** saisies de plus de **5 tonnes** de cigarettes qui ont représenté **65%** du total des quantités saisies au titre de l'année 2010.

Le Service national de douane judiciaire (SNDJ), en charge des procédures en justice, a traité en outre **104** enquêtes dans le domaine de la contrebande des tabacs en 2010, pour la plupart relatifs à des organisations criminelles internationales.

**Sur les cinq dernières années, de 2005 à 2010**, les résultats douaniers dans la lutte contre les trafics de tabacs ont ainsi progressé de 46 % en valeur et de 68 % en volume.

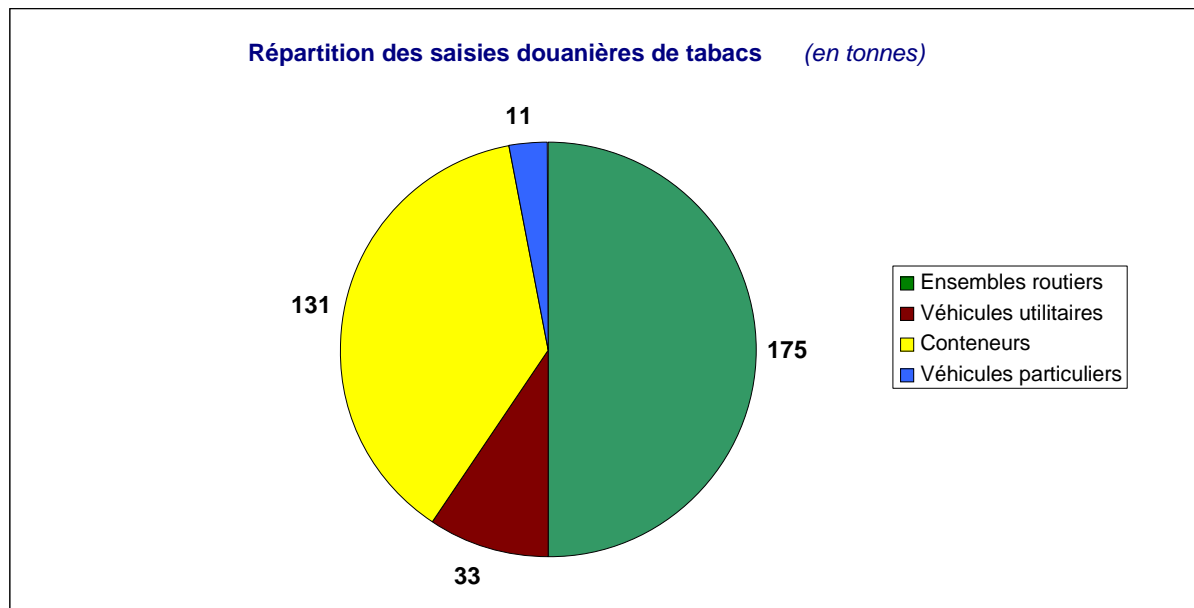
**Pour 2011, l'augmentation des constatations en matière de cigarettes et tabacs s'est poursuivie.** Une comparaison sur la période couvrant les sept premiers mois 2010 et 2011 révèle déjà une progression des résultats de l'ordre de **14 %** en valeur.

**Ces résultats sont également liés à une intense coopération opérationnelle internationale, administrative et judiciaire.** Elle se traduit par la forte mobilisation du réseau des attachés douaniers français à l'étranger, par des échanges constants de renseignements avec les autres services douaniers, et par une coopération étroite avec les services de l'organisation mondiale des douanes (OMD) et les services européens anti-fraude (OLAF, Europol).

## 2. Une action en profondeur sur toutes les formes de fraude

### La lutte contre la grande fraude

Les saisies les plus importantes sont souvent réalisées par la douane lors du démantèlement de grandes organisations criminelles internationales ainsi qu'à la suite d'un ciblage efficace du fret maritime. Avec 86 % des saisies, le vecteur routier (avec près de 50 % d'ensembles routiers ou de camions de différentes nationalités) et le vecteur conteneurisé (environ 36 %) sont de loin les vecteurs de fraude les plus utilisés.



### La lutte contre la fraude sur Internet

L'attention des services a été renforcée sur le contrôle du fret express et postal, qui constitue le principal mode d'acheminement des cigarettes achetées sur Internet. Les saisies réalisées sur le fret express et le fret postal ont elles aussi fortement augmentées passant **de 23,9 tonnes en 2008, à 36,1 tonnes pour l'année 2010.**

La répression des ventes de cigarettes sur internet est notamment prise en charge par un service spécialisé, « **Cyberdouane** », qui s'appuie sur 15 agents (7 enquêteurs et 8 experts) pour procéder à la veille et à l'identification des sites et réaliser des enquêtes.

Les contrôles réalisés par **les agents des services de contrôle du fret express ou postal**, qui procèdent à l'interception des produits vendus à distance, ont été par ailleurs intensifiés.

## **La lutte contre les trafics fourmis**

En riposte aux trafics fourmis, **des équipes communes douane-police** ont été constituées pour lutter contre la vente à la sauvette de cigarettes, en particulier dans la région parisienne et à Marseille, afin d'interpeller les organisateurs et les commanditaires de ces réseaux. Des opérations ponctuelles sont organisées sur certaines zones sensibles tel que les marchés aux puces ou les zones portuaires. Enfin la douane s'attache prioritairement à démanteler les réseaux d'approvisionnement et d'interpeller les commanditaires et les organisateurs des trafics. Parallèlement, des opérations de lutte sont conduites contre la fraude transfrontalière qui alimente des réseaux criminels.

### ***3 . Géo-localisation des trafics de tabacs***

D'une manière générale, la France demeure un pays de transit des trafics de cigarettes, notamment des trafics à destination du marché britannique. Les quantités de cigarettes les plus importantes sont saisies dans les grandes agglomérations, sur la façade maritime de la Manche (Le Havre notamment) et dans le sud de la France (Bouche-du-Rhône et région frontalière avec l'Espagne et Andorre).

Le Nord de la France est une zone particulièrement touchée par le transit de tabacs de contrebande. En effet, sa position particulière en fait un axe de passage privilégié pour la contrebande de tabac à destination du Royaume-Uni, très fortement touché par ce type de trafic, aussi bien par ferry, par train que par la route.

La proximité de la Belgique et du Luxembourg favorise également les achats transfrontaliers de tabacs par les particuliers mais aussi par les organisations criminelles. C'est la région de France où les taux d'achats transfrontaliers de tabacs par les particuliers sont les plus forts. Ces flux importants nécessitent de la part des services douaniers des méthodes de ciblage adaptées à ces particularités transfrontalières La Direction Interrégionale de Lille a saisi plus de 60 tonnes de tabacs en 2010 et déjà plus de 52 tonnes pour les 8 premiers mois de l'année 2011.

## **3,8 TONNES DE CIGARETTES SAISIES PAR LE SCANNER MOBILE SPECIAL SUITE A UN CIBLAGE DE LA DOUANE DE LILLE**

---

Le 19 août dernier, vers 18 h 15, les agents de la brigade de surveillance intérieure de Lille sont en patrouille sur l'autoroute A25 lorsqu'ils décident de contrôler un camion d'immatriculation irlandaise.

Le chauffeur, seul dans le camion, obéit immédiatement aux injonctions des agents le sommant de les suivre vers une aire de contrôle. Sur place, **le Scanner Mobile Spécial attend** que la « douane volante » leur rabatte des véhicules ciblés suspects **pour procéder à des scans des poids lourds**. Une fois arrivés, les agents procèdent au contrôle documentaire de la cargaison du camion irlandais. Le routier leur présente des documents d'accompagnement dans lesquels il figure que le chargement, en provenance d'Allemagne, est composé de pizzas et d'emballages en plastique...

Les douaniers demandent alors au chauffeur de conduire le poids lourds sur la zone de contrôle du scanner mobile afin de procéder à un examen radiographique rapide de sa remorque. **L'analyse de l'image radio par les experts de l'équipe du SMS est sans appel : la marchandise scannée ne correspond pas aux documents de transport.**

Lorsqu'ils ouvrent le camion, les agents découvrent alors plusieurs palettes recouvertes de film plastique noir. Ces dernières renferment toutes des centaines de cartouches de cigarettes de marques différents pour lesquelles le chauffeur ne possède aucune autorisation de transport, ni factures...

Au total, les agents mettront la main sur **19 185 cartouches de cigarettes de 11 marques différentes**, destinées au marché britannique. La valeur moyenne de ces 3,8 tonnes de cigarettes sur le marché français est estimée à plus de 1 million d'euros.



# **UN PLAN D'ACTION RENFORCE POUR LUTTER CONTRE LES TRAFICS DE TABACS**

---

L'ensemble des services de contrôle et d'enquêtes de la douane compte parmi leurs priorités la lutte contre les trafics de tabacs et cigarettes. Ils ont pour mission de démanteler les réseaux de criminalité organisée qui distribuent les produits de contrebande, mais également de cibler la fraude par Internet et de lutter contre les trafics fourmis qui portent atteinte à l'économie légale.

Afin de renforcer le dispositif douanier de lutte contre les trafics de tabacs, un plan d'action ministériel renforcé a été mis en œuvre par la douane depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 :

**Ce plan s'appuie sur 10 mesures majeures de lutte contre la fraude :**

## **1- Augmentation des objectifs de saisie**

- Instruction est donnée au directeur général des douanes que les saisies de tabacs et de cigarettes en 2011 soient d'au moins 15% supérieures à celles de 2010, année record des saisies douanières.

## **2- Développement d'équipes communes d'enquêtes avec les douanes étrangères**

- Réalisation d'une opération d'investigation conjointe transnationale avant la fin de l'année avec les pays limitrophes sensibles (Espagne, Belgique)

## **3- Déploiement de lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation (LAPI) pour lutter contre le trafic de cigarettes par voie routière**

- Déploiement immédiat de 20 LAPI mobiles
- Formation de 90 agents supplémentaires avant la fin du mois d'octobre, soit un doublement du nombre total d'agents en capacité d'utiliser les LAPI

## **4- Planification d'une opération de contrôle conjoint au niveau communautaire**

- Réalisation d'une opération de contrôle conjoint au niveau européen au quatrième trimestre concernant la lutte contre le trafic intracommunautaire de cigarettes par voie ferroviaire

## **5- Renforcement des actions et des moyens de Cyberdouane**

- Réalisation de cinq procédures de « coup d'achat » au cours du quatrième trimestre afin d'identifier les expéditeurs de cigarettes à l'étranger et de faciliter l'interception des colis dans les centres de fret express et de tri postal
- Démantèlement des filières d'approvisionnement

## **6- Intensification des contrôles et des moyens dans les centres de tri postal**

- Accroissement significatif des moyens humains chargés de la lutte contre le trafic de cigarettes au centre de dédouanement postal de Chilly-Mazarin

## **7- Inscription de la lutte contre les trafics de cigarettes parmi les priorités des groupes d'intervention régionaux (GIR)**

- Sollicitation des GIR pour contribuer à la réalisation d'opérations de livraisons surveillées

## **8 - Intensification de la lutte contre les ventes illégales sur la voie publique**

- Réalisation d'une opération hebdomadaire douane-police à Paris et en proche banlieue (contrôles sur la voie publique, les marchés aux puces et dans les épiceries)
- Doublement des opérations de lutte contre la vente de cigarettes sur la voie publique et aux abords du port à Marseille

## **9- Optimisation de la traçabilité des paquets de cigarettes**

- Élaboration d'un cahier des charges à l'attention des fabricants de cigarettes, facilitant la traçabilité des paquets de cigarettes et la mise en évidence des détournements de trafics et des circuits de fraude

## **10- Création d'ANATAB : Programme d'analyse systématique en laboratoire des saisies de tabacs et cigarettes**

- Lancement d'un programme d'analyse des cigarettes saisies afin d'améliorer la connaissance des réseaux de contrebande et des lieux de production clandestins et de constituer une base de données facilitant le ciblage des filières de fraude